

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015**CP2015_07_17
id. 1921

L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

GESTION DE LA DETTE 2015

Suite à la délibération du 28 avril 2015 de l'Assemblée Départementale me déléguant le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 (n° NOR/IOCB1015077C), j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées.

Lors du vote du Budget Primitif 2015, le Conseil Départemental a fixé à 13 millions d'euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements.

A ce stade de l'année, une consultation pour un volume d'emprunt de 7 millions d'euros à taux fixe, sur une durée de vingt ans a été effectuée auprès de différents établissements bancaires. Deux d'entre eux : le Crédit Coopératif et la Banque Populaire n'ont pas donné suite. Les propositions des autres établissements ont été les suivantes :

Organisme	Taux	Observation	Montant	Classement
La Banque Postale	1,40 %	commission : 0,15 % soit 10 500,00 €	7 millions d'euros	1
Crédit Foncier	1,91 %	commission : 0,10 % soit 5 000,00 €	5 millions d'euros	5
Crédit Agricole (1 ^{ère} échéance anticipée)	1,98 %	commission 0,02 % soit 1 400,00 €	7 millions d'euros	3
	1,882 %	0,02 % soit 1 400,00 €	7 millions d'euros	2
Crédit Mutuel	2,10 %	commission : 0,04 % soit 2 000,00 €	5 millions d'euros	6
Société Générale	1,72 %	commission offerte	5 millions d'euros	4

En conséquence, le 27 mai 2015, j'ai signé un contrat de prêt avec la Banque Postale pour un volume d'emprunt de 7 000 000,00 €, à un taux de 1,40 %, pour une durée de 20 ans.

Les caractéristiques financières de ce prêt figure en annexe du présent rapport.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Donne acte à Monsieur le Président de la communication concernant la gestion de la dette 2015 et des caractéristiques du prêt figurant en annexe.

Acte donné.

Le Président,

Christian ASTRUC